



Lundi 23 mars 14h30

Fédération Syndicale Unitaire

Le présent bulletin présente les sujets abordés dans nos échanges avec le rectorat afin d'en garder une trace et mesurer les évolutions de situations. Il est envoyé à M. Couedic par principe. Bien sur chaque fois que possible, l'obtention de réponses et/ou de solutions sera diffusable.

Liste des points que nous souhaitons aborder en CHSCTA extraordinaire du 14 mars en conférence téléphonique. En préalable, nous lirons une déclaration à laquelle l'UNSA du CHSCTA s'est associée :

1° La question des EPI pour les collègues qui accueillent les enfants des personnels de santé se posent crument et s'il y eu des efforts de certaines collectivités, cela est maintenant terminé compte tenu des priorités. C'est donc à notre employeur de protéger ses agents. Dans le même ordre d'idée, les opérations de nettoyages et de désinfections des salles utilisées pour cet accueil ne sont pas les mêmes partout mettant en danger les collègues, les enfants et les parents et les agents territoriaux. **Un courrier des DASEN en ce sens serait le bienvenu pour aider les collectivités à faire les choses dans l'ordre.**

2° La mise en place de « Drives Pédagogiques » 1^{er} et 2nd degré suscitent de fortes interrogations à l'heure ou rien ne permet à des parents de justifier de ce type de déplacements. Les instructions à ce sujet sont floues et contradictoires partout, quand elles ne sont pas injonctives.

3° La réalisation par les collègues de sites dédiés à l'activité pédagogique et à la relation avec les élèves ne cessent de proliférer pour pallier les déficiences de l'ENT. L'utilisation de réseaux sociaux tels que « Discord.gg » ou autre est inquiétante car cela veut dire que l'éducation nationale n'a plus la maîtrise des flux et des échanges pédagogiques. C'est la porte ouverte à beaucoup de problématiques pouvant impacter la responsabilité (pénale) soit des chefs d'EPLE soit des enseignants eux-mêmes. Un cadrage avec des recommandations précises pour le coup serait nécessaire.

4° Le confinement des collègues a des répercussions sur leur santé et ce d'autant plus qu'ici ou là nous avons des pressions de chefs d'établissement ou d'iEN (sur les plus précaires) comme dans certains établissements toulousains. La multiplication des courriels, bulletins d'EPLE dans un climat anxigène généralisé, avec une gestion difficile des ressources pédagogiques à la maison avec les enfants et une répartition des taches malaisées est inquiétante (collègue seul avec enfants,

catégorie de personnels tenu éloignée et ne pouvant faire du télétravail...). **Une première mesure de prévention serait l'ouverture d'un numéro vert pour une cellule psy, ou une mobilisation de moyens humains allant dans ce sens.**

5° Pour les personnels administratifs : Pour la majorité des collègues le télétravail va consister à répondre au courrier électronique et assurer la transmission des informations. Pour les cadres, c'est plus compliqué. Les chefs d'établissement possèdent des clés OTP leur permettant d'accéder à des outils, mais les adjoints-gestionnaires n'en sont majoritairement pas pourvu. Et s'ils en étaient pourvu, elle ne permet pas l'accès au principal, GFC. Ceci-dit, elle permet l'accès à des outils permettant d'épauler les personnels de direction au besoin (SIECLE par exemple) De fait, pour payer bourses, paies et factures, il faut se rendre sur le lieu de travail.

L'intérêt des personnels logés prends alors tout son sens. Le problème se réduit donc aux personnels non logés. Il faut alors que soit défini le cadre de leur intervention. Par exemple, le paiement des factures n'apparaît pas dans les priorités. Certains établissements le font, d'autres non, cela dépend en général de l'agence comptable.

C'est le genre de questions qu'il faut éclaircir.

Doit-on demander aux adjoints-gestionnaires non logés de se déplacer ? Que faire si celui-ci est confiné totalement ? Doit-on adopter un protocole particulier pour la transmission des documents, dans l'établissement, entre l'établissement et l'agence comptable ?

6° Nous souhaitons avoir une cartographie précise du nombre de sites ouverts pour l'accueil d'enfants de personnels soignants, combien d'élèves accueillis par site et le nombre d'enseignants (directeurs-trices) impliqués-es. Et ce d'autant plus que dans le cadre de la « Réserve Citoyenne » les préfets lancent un appel au volontariat et que nous risquons de voir arriver sur ces sites (Priorité 2) des personnes qui seraient alors en contact d'enfants sans les précautions légales d'usage sous la responsabilité des directions d'écoles ou d'EPL.

Cette liste est non exhaustive et évoluera au fil du temps.